



DÉCLARATION CFE-CGC AU CRE ALSACE du 22 janvier 2019

La semaine dernière, nous avons appris avec consternation et une immense tristesse le décès d'un collègue de Rillieux qui s'est donné la mort vendredi 11 janvier.

Lors du CCE Extraordinaire du 16 janvier 2019, M GENESLAY, le Président du Conseil d'administration de l'Afpa s'est engagé à ce que la lumière soit faite. Il a proposé de convenir d'un rendez-vous avec l'ensemble des Organisations Syndicales Représentatives afin d'envisager les voies qui permettront de mettre certaines choses en place, d'éclairer la situation pour travailler ensemble, afin de ramener de la sérénité. Selon lui, il faut la possibilité de dialoguer : le dialogue social doit se construire, la porte est ouverte à la négociation. Il a conclu que pour la QVT, il y a des éléments positifs des 2 côtés. Cependant, si les mesures prises sur la QVT et les RPS ne sont pas suffisantes il faut encore travailler pour les améliorer : « *nous prendrons des mesures par rapport aux risques psycho-sociaux* ».

Dans cette période trouble de l'AFPA, trouble parce qu'aucune visibilité sur l'avenir, nous devons continuer d'œuvrer collectivement pour qu'il n'y ait pas d'autres Christophe qui souffrent d'un avenir incertain :

- La Direction Régionale Grand Est en mettant en œuvre un véritable accompagnement des équipes et des salariés potentiellement touchés ou non par le projet de PSE. En veillant aussi aux managers de proximité, confrontés à des situations complexes professionnellement et difficiles humainement, générant par la même pour eux des RPS.
- Les CHSCT, les DP, en assurant de façon juste et égalitaire leurs prérogatives pour tous les salariés.
- Les Partenaires Sociaux en étant force de proposition de façon active, afin d'éviter que cette période anxiogène ne soit trop longue, parce que ce cycle actuel que nous vivons tous, conduit inexorablement au doute et fait que notre identité même est déstabilisée.

Le projet du nouveau modèle d'organisation, tel qu'il nous est imposé, n'est pas en soi le problème, **ce sont les moyens de mise en œuvre qui ne sont pas aujourd'hui à la hauteur.**

L'employeur, qui a l'obligation de préserver la santé et la sécurité de tous ses salariés, doit assurer un accompagnement digne et humain. En complément de la formation « prévention des RPS » réalisée fin 2018/début 2019 sur le Grand Est, la délégation CFE-CGC demande **qu'une analyse de la situation de travail et qu'un accompagnement des managers soient également mis en place avec un tiers extérieur et cela au plus tôt.**

Nous demandons qu'une minute de silence soit observée en mémoire de notre collègue disparu. Nous pensons à sa famille et à ses proches.

La représentante Syndicale CFE CGC au CRE Alsace